

PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

S-ociété d'Etat

LA DIRECTION GENERALE

San Pedro, le

27.03. 2020

NOTE D'INFORMATION N° 24-1/2020/ DG / DOMSS

FOR GRH 0064

Indice 03

A L'ATTENTION DES USAGERS DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

En application des mesures de prévention et de lutte contre la pandémie à Coronavirus (COVID-19), arrêtées par le Gouvernement et les autorités compétentes, il est porté à la connaissance des usagers et opérateurs de la plateforme portuaire, la fermeture de tous les espaces de restauration.

A cet effet, j'invite tous les occupants des maquis, kiosques, restaurants, boutiques et tout autre espace de vente de l'enclave rocheuse (Port de Pêche) et du « marché SEMPA » (Port de Commerce) à cesser toute activité à compter du **Dimanche 29 Mars 2019 à minuit**.

Tout contrevenant aux présentes mesures s'expose aux sanctions prévues par les textes législatifs et règlementaires en vigueur.

Le Directeur des Opérations Maritimes, de la Sûreté et de la Sécurité est chargé de l'application de cette mesure.

Tableaux d'affichage

- DG, Capitainerie 02 - Terre Peins, Port de Pêche 02 - Sempa, RPASP 02 - CP San Pedro 01 - Archives 01 LE DIRECTEUR GENERAL

VEDE

Hilaire M. LAMIZANA

